

## RÈGLEMENT RANDO GRAVEL ELEMENTS 2024

### **NATURE DE L'ÉPREUVE ET ORGANISATEUR :**

LA RANDO GRAVEL ELEMENTS n'est pas une course, c'est une randonnée comprenant 3 circuits à partir du village de Tour de Faure 46320 dans le département du LOT

Organisation par l'association Sport et nature Tour de Faure. (Organisateur du trail et du bike de l'igüe à Crégols)

Le seul objectif est de passer la ligne d'arrivée dans les temps fixés par l'organisation. Il n'y a pas de classement.

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'ensemble du parcours, le nombre d'inscrits sur LA RANDO GRAVEL ELEMENTS est limité à 99 partants.

### **REGLEMENT :**

Le règlement peut être modifié à tout moment il est en ligne sur la plateforme d'inscription.

Toute inscription en ligne vaut acceptation du règlement. Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter toutes les clauses en intégralité et d'avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Pour des raisons de sécurité majeures, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

### **DÉPART ET ARRIVÉE :**

Dimanche 31 mars salle des fêtes de Tour de Faure

La barrière horaire est entre 7h30 avec un retour obligatoire avant 17h.

### **PARCOURS :**

Les tracés ne seront dévoilés que la semaine avant l'épreuve.

-Gravel Action 90km 1900 D+ environ

-Gravel Passion 70km 1500 D+ environ

-Gravel Révélation 55 KM 1200 D+

Détails sur les outils numériques dédiés

Les participants doivent respecter l'itinéraire prévu par la trace GPX fournie par l'organisation.

Aucun balisage directionnel ne sera installé sur les différentes boucles hormis à des points d'intersections route/sentier et des passages techniques et/ou dangereux.

Afin de respecter le droit de propriété, les participants se verront remettre un tracé GPX la semaine précédant l'évènement et utilisable uniquement le jour de la manifestation. Le parcours ne sera pas balisé, la progression se fera au GPS.

### **RETRAIT PLAQUES :**

Dimanche 31/03/2024 à partir de 7h00 à la salle des fêtes de 46320 Tour de Faure dans le département du LOT

### **FRAIS D'INSCRIPTION :**

15€ pour les randonnées en option 15€ pour le repas

Compris dans l'inscription : Une plaque de cadre numérotée, une bière artisanale, 2 à 4 Ravitaillements en fonction des parcours, voiture pour récupération si nécessaire, café offert dès le matin.

## **INSCRIPTION ET DOCUMENTS À FOURNIR :**

La participation est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s sous réserve d'être âgés de 18 ans le jour de l'épreuve. Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte et signer une autorisation parentale. Inscriptions avant le 20 mars 2024 sur la plateforme chrono Start <https://chrono-start.com/>

## **SÉCURITÉ :**

Respecter le code de la route (traversées de routes et chemins). L'épreuve se déroule sur voie publique ouverte et ne doit en aucun cas être motif à l'encombrement de la chaussée ou à créer un danger pour les autres usagers. Le code de la route doit être respecté par tous les participants, qui doivent emprunter les parties droites de la chaussée et assurer leur propre sécurité en adaptant leur vitesse. Les participants peuvent rouler seul, à deux ou en petit groupe. Ils peuvent également évoluer côte à côte pendant quelques minutes, maximum à 2 de front. Les participants se doivent :

- d'avoir conscience de la difficulté de l'épreuve.
- d'être un cycliste de niveau confirmé ayant l'habitude des distances et du dénivelé proposé.
- de savoir gérer les difficultés induites par ce genre d'épreuve comme les conditions climatiques ou la technicité des parcours (chemins naturels)

Les frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants. Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours.

Autres consignes : Si vous êtes témoin d'un accident, donnez rapidement et correctement l'alerte. Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours ou en appelant l'organisation.

## **MATÉRIEL OBLIGATOIRE :**

Sur tous les circuits : Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté à la pratique du cyclisme. Le matériel utilisé par les participants devra être conforme aux règles générales qui régissent les épreuves cyclistes Gravel.

- Casque à coque rigide, à porter obligatoirement tout au long de l'épreuve
- Des vêtements adaptés à la pratique - Veste imperméable et respirante permettant de supporter le mauvais temps. Une paire de gants - Un gilet rétro réfléchissant
- Une pompe avec nécessaire de réparation (chambre à air ou tubeless)
- Un multitools ainsi qu'un dérive chaîne
- Chaque participant est tenu de disposer de la quantité d'eau et d'aliments suffisant pour rallier la ligne d'arrivée.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée.

## **Matériel CONSEILLÉ :**

Les randonnées se passent sur route et en terrain naturels avec parfois de fort dénivelés et il faut des développements adaptés au relief, à la distance et avoir une bonne condition physique.

Nous vous conseillons :

- Cassette 11-40, 11-42, 11-46, 10-50
- Pédaalier mono entre 30 et 40, Pédaalier double 30-34 et 46-50
- Vélo spécifique pour le Gravel avec pneu d'une section comprise entre 38 et 55 mm
- Vélo type Cyclo-Cross avec pneu d'une section comprise entre 38 et 50 mm
- VTT avec pneu d'une section comprise entre 1,90 et 2,50 pouces

## **ASSURANCE :**

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve,

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

Individuelle Accident Corporel : Il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée, voir offre d'assurance proposée par la FFC ou l'assureur de leur choix.

Domage et Responsabilité Matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus sur l'itinéraire. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et se réservent le droit d'exclure définitivement un concurrent en cas de vol.

## **DROIT A L'IMAGE :**

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans. L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, et avec l'accord officiel de l'organisation.